

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ **Je n'aurai pas besoin de déposer une demande** de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur l'adresse du téléservice (dans les cas d'inscription ou réinscription en ligne) ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement dans les cas d'inscription ou réinscription au lycée.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Attention : si vous avez d'ores et déjà donné votre consentement à l'étude automatique du droit à la bourse les années précédentes, il convient d'effectuer les démarches suivantes :

-en cas d'inscription ou réinscription en ligne : bien vérifier les données renseignées sur le téléservice (notamment en cas de changement de demandeur de la bourse, changement de situation familiale, ...).

-en cas d'inscription ou réinscription papier au lycée : remplir le document « étude automatique du droit à la bourse » remis par le lycée afin que le service gestion procède aux vérifications renseignées sur le dossier de l'élève

Pour plus d'informations : merci de contacter le service gestion du LPO AIGUERANDE